

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le **13 SEPT 2023**

DECRET N° 23-096 /PR

Instituant un deuil national.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}: La journée du vendredi 15 septembre 2023 est déclarée journée de deuil National en raison du violent séisme survenu au Maroc et des fortes inondations en Libye et en mémoire des victimes de ces catastrophes.

ARTICLE 2: Le drapeau de l'Union des Comores, érigé sur les bâtiments et édifices publics, est mis en berne

ARTICLE 3: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

